

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES :** **PREVISIONS POUR 2022**

**Séance du 22/02/2022**

Depuis la loi "Administration Territoriale de la République" (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux EPCI ayant une commune de plus de 3 500 habitants, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi "NOTRe", publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et communautaires. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire ou le président de l'EPCI sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs, ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel...

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, mais aussi faire l'objet d'une publication. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement. Le budget primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile et à la crise sanitaire de la Covid-19 qui perdure, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2022, ainsi qu'à la situation financière locale.

Le présent document a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du conseil communautaire qui se réunira pour le vote du budget primitif au mois d'avril prochain.

## **LE CONTEXTE GENERAL**

Ce DOB ne peut pas être présenté sans tenir compte de trois paramètres essentiels :

- Le contexte international et européen,
- Le contexte national,
- La loi de finances 2022.

### **Le contexte international et européen :**

Après 2 ans de pandémie, la reprise économique mondiale se poursuit, mais elle s'est essoufflée et des déséquilibres ont émergé. L'incapacité à déployer rapidement et efficacement des campagnes vaccinales partout dans le monde coûte cher et l'incertitude demeure forte à mesure que surgissent de nouveaux variants. Dans la plupart des pays de l'OCDE, la production a désormais dépassé son niveau de la fin 2019 et converge vers la trajectoire prévue avant la pandémie, mais les économies à plus faible revenu, notamment celles où les taux de vaccination sont faibles, risquent d'accuser un retard.

L'inégalité de la reprise est généralisée, y compris dans les économies avancées. Si l'emploi est encore relativement faible aux États-Unis, il est déjà supérieur à son niveau d'avant la pandémie dans la zone euro. En revanche, le PIB aux États-Unis s'est redressé plus rapidement qu'en Europe.

Le marché du travail est déséquilibré : nombreux sont ceux qui ont du mal à trouver un emploi, alors que les employeurs éprouvent des difficultés à recruter dans un certain nombre de secteurs. Les compétences recherchées au lendemain de la crise ne sont pas nécessairement les mêmes qu'avant. Des déséquilibres subsistent aussi selon les activités : les secteurs impliquant des contacts physiques, notamment les voyages, le tourisme et les loisirs continuent de souffrir.

La forte demande de biens se heurte à des difficultés du côté de l'offre. Le rebond perd un peu de son élan face à l'envolée de la demande de biens, la réouverture de l'activité économique ayant occasionné des goulets d'étranglement dans les chaînes de production.

Les prix ont fortement augmenté pour les raisons suivantes :

- L'offre a du mal à faire face à la demande ;
- Le niveau élevé des prix de l'énergie et les pénuries de combustibles freinent la fabrication de matériaux essentiels ;
- Les difficultés d'approvisionnement dans les chaînes de production se propagent et créent des pénuries généralisées de certains biens.

La résurgence de ces tensions inflationnistes risque de durer plus longtemps que prévu.

### **Le contexte national :**

La situation des finances publiques françaises devrait s'améliorer en 2022, après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.

La croissance en 2022 devrait être toujours soutenue, avec une prévision de +4% (après un fort rebond de 6,25% en 2021), permettant au déficit public de diminuer à 5% du PIB en 2022 (contre -8% en 2021).

Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le taux d'endettement passerait à 113,5% du PIB en 2022, contre 115,3% en 2021.

### **La loi de Finances 2022**

La loi de finances pour 2022 table sur la dépense et l'investissement pour favoriser la croissance économique. En 2022, le déficit de l'État atteindrait 153,8 milliards d'euros.

### ***De nouvelles dépenses pour la croissance :***

Le budget 2022 prolonge la mise en œuvre du "Plan de relance", avec notamment le renforcement de mesures pour l'emploi.

Il poursuit et accélère la transition écologique : dispositif de rénovation énergétique des logements, soutien au secteur ferroviaire et au fret, accompagnement des énergies renouvelables.

Il définit également :

- un plan en faveur des travailleurs indépendants,
- des priorités à destination des jeunes,
- en matière de handicap, la révision du mode de calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

### ***Le bouclier tarifaire face à la hausse des prix de l'énergie :***

Un "bouclier tarifaire" est mis en place pour contenir la forte hausse du prix du gaz et de l'électricité. Ce bouclier est complété par la faculté pour le gouvernement de bloquer, exceptionnellement au cours de 2022, la hausse des tarifs réglementés.

Ce dispositif complète "l'indemnité inflation" de 100 euros pour les personnes gagnant moins de 2 000 euros et le complément de 100 euros au "chèque énergie" pour les ménages les plus modestes.

### ***Les mesures pour les collectivités locales :***

- recentralisation du financement du RSA pour les départements volontaires ;
- réforme de la péréquation régionale : l'État s'engage à garantir aux collectivités une compensation intégrale pendant dix ans de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les nouvelles constructions ;
- exonération de 65% de la taxe d'habitation pour 20% des ménages les plus aisés, amenant progressivement à une suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les contribuables en 2023 ;
- plan "Marseille en grand".

### ***Le soutien aux secteurs les plus touchés par la crise sanitaire :***

- sur fond de crise sanitaire persistante, la possibilité pour les entreprises éligibles de souscrire des prêts garantis par l'État (PGE) est prolongée jusqu'au 30 juin 2022 ;
- un fonds public de garantie des opérateurs de voyages et de séjours, doté de 15 millions d'€, est mis en place, ainsi que le soutien public renforcé aux aéroports ;
- la défiscalisation et la désocialisation en 2022 et 2023 des pourboires reçus par les salariés de tous les secteurs d'activité, rémunérés en deçà de 1,6 Smic.

---

## ***LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES***

### **BILAN 2021**

#### **Les résultats :**

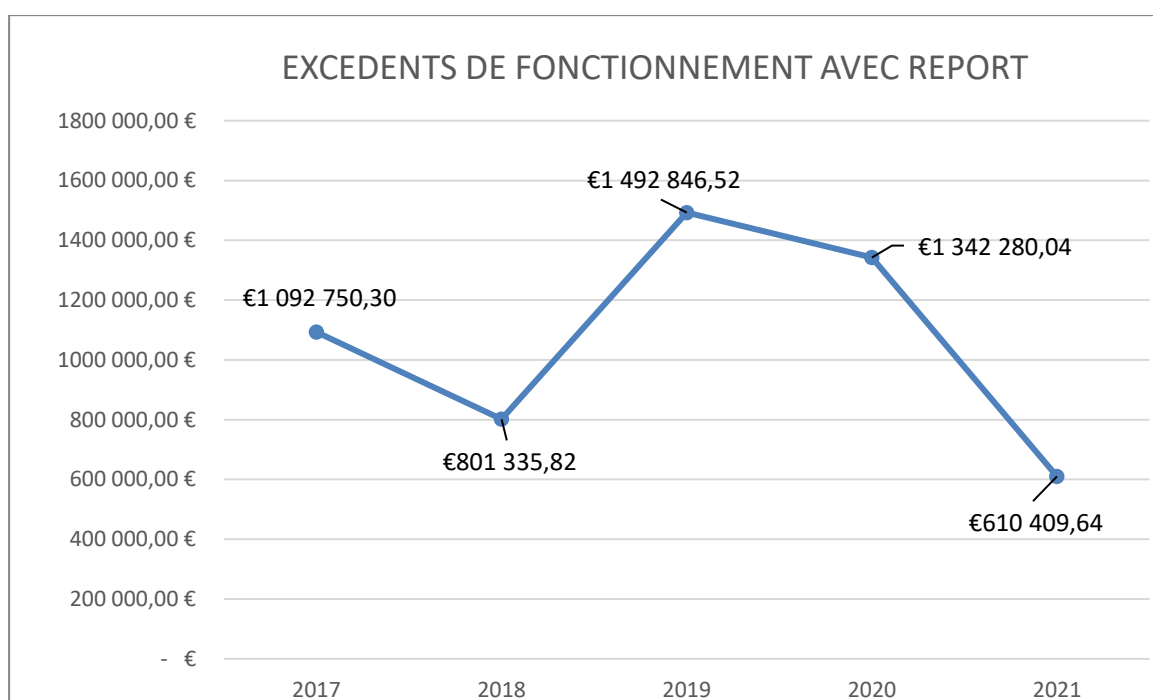
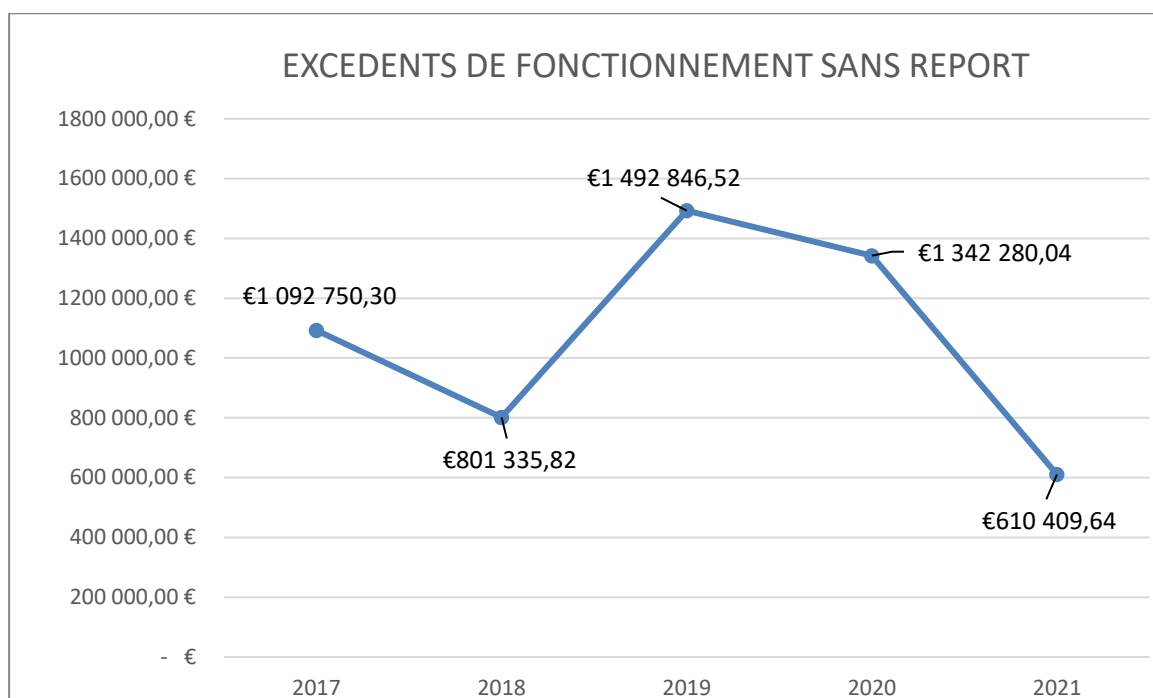
Pour l'année 2021, le compte administratif du budget général se présente comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 10 441 261.93 €

Recettes : 11 051 671.57 €

Soit un résultat de : + 610 409.64 €.



**Section d'Investissement :**

Dépenses : 5 286 882.12 €

Recettes : 7 713 672.45 €

Soit un résultat de : + 2 426 790.33 €,

Duquel se déduisent des restes à réaliser négatifs : - 58 869.99 €

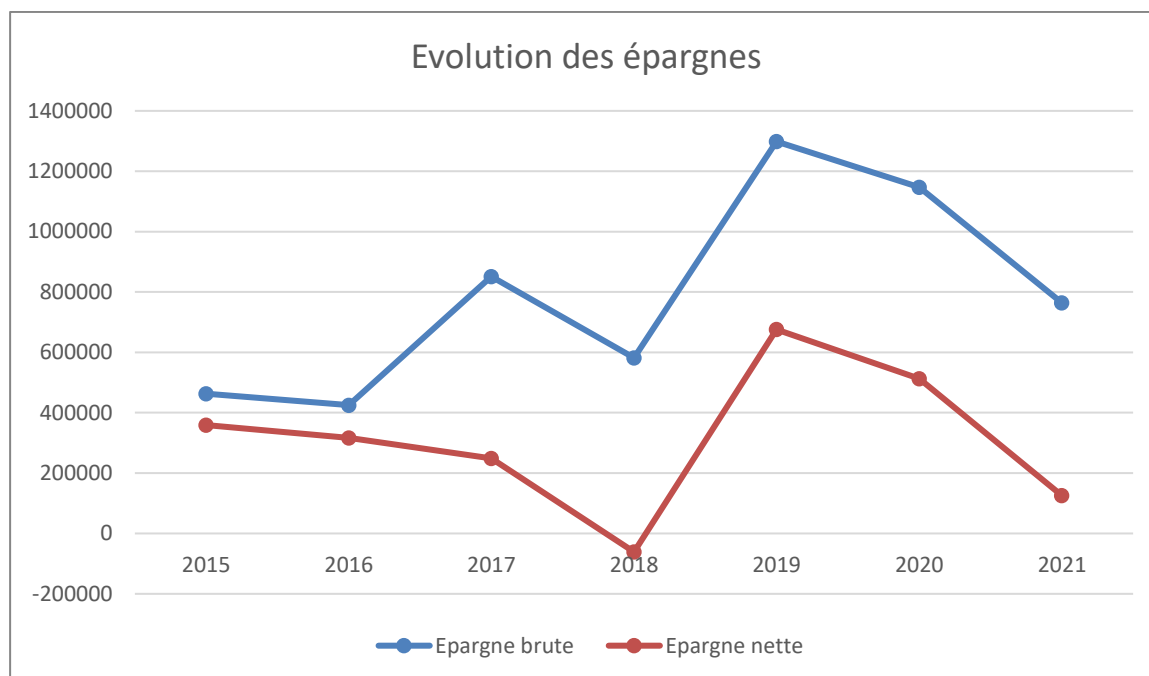
et un déficit cumulé de : - 1 134 500.54 €

Résultat positif cumulé de : + 1 233 419.80 €.

## L'épargne :

Le budget des collectivités locales s'articule autour d'un indicateur financier de référence : **l'épargne brute.**

Cette dernière est la résultante d'un excédent dégagé en section de fonctionnement permettant d'alimenter le financement des investissements.



Ces indicateurs permettent d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

*L'épargne brute* résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (hors travaux en régie et intérêts de la dette). L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent, appelé aussi autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

*L'épargne nette* résulte de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de l'emprunt. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

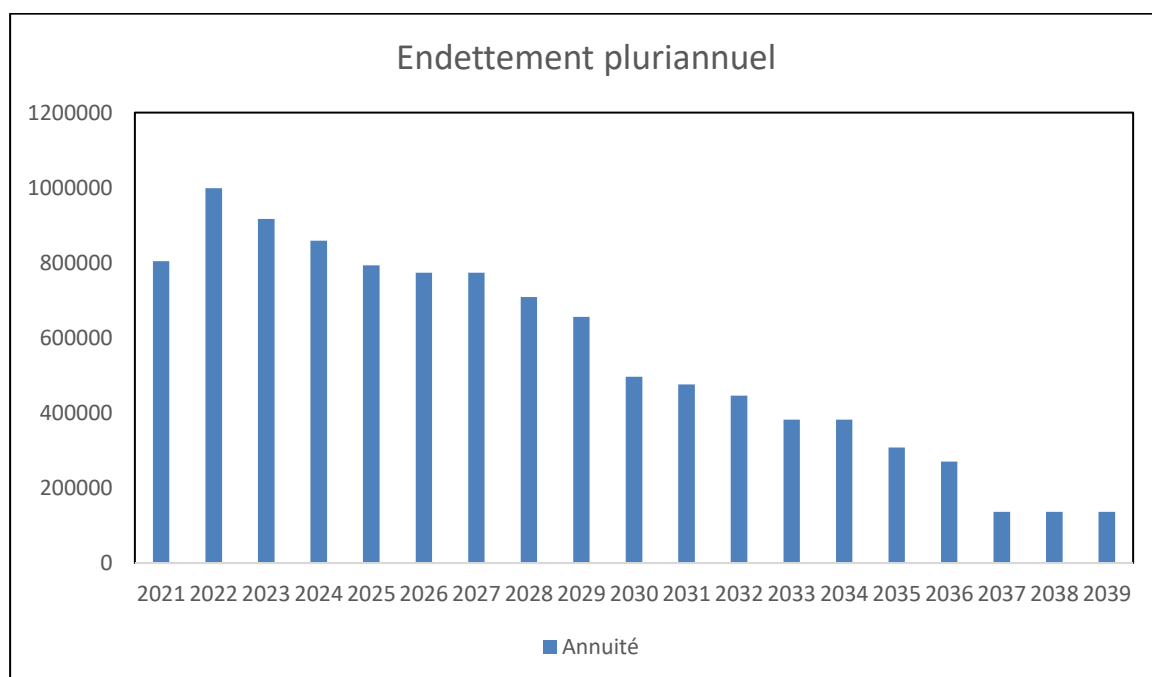
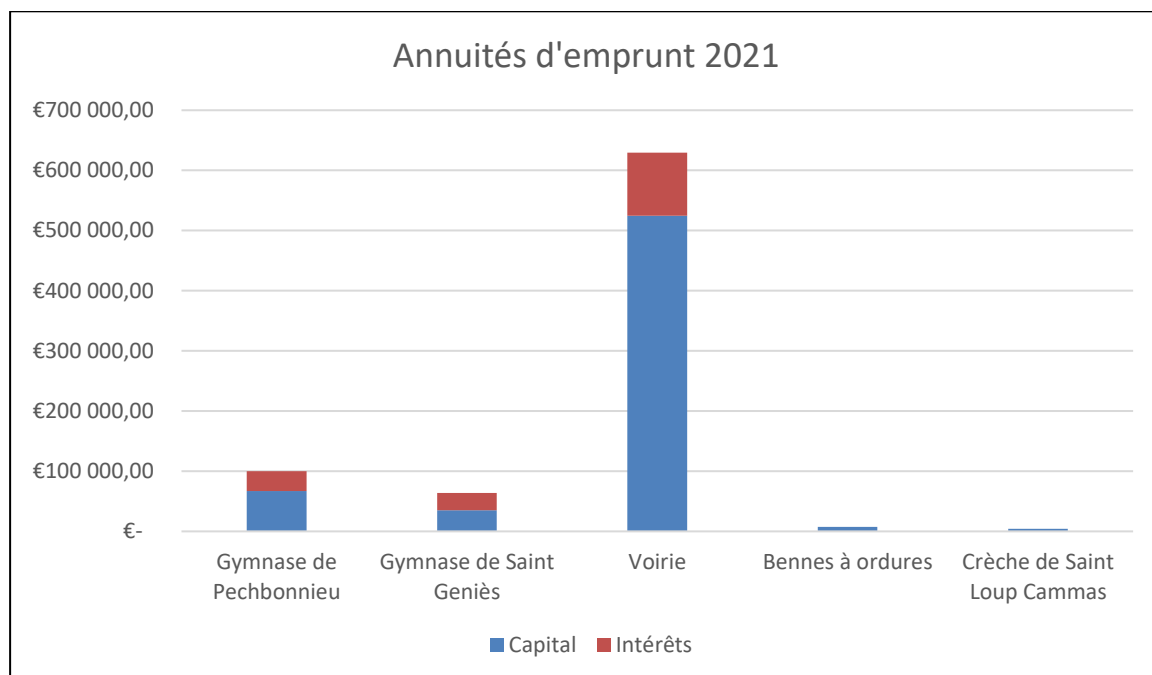
## La dette :

Sur l'exercice 2021, la communauté de communes a remboursé 638 098.60 € en capital, et payé 166 285.38 € d'intérêts, répartis sur 33 emprunts en tout :

| Projet financé                        | Etablissement prêteur | Durée            | Date de fin | Montant de l'échéance annuelle |
|---------------------------------------|-----------------------|------------------|-------------|--------------------------------|
| Gymnase de Pechbonnieu                | Crédit Agricole       | 25 ans           | 2029        | 99 811.34 €                    |
| Gymnase de Saint Geniès               | Crédit Agricole       | 20 ans           | 2030        | 63 692.33 €                    |
| Voirie                                | Divers prêteurs       | Entre 5 & 15 ans | 2022 à 2036 | 629 330.31 €                   |
| Bennes à ordures – ex-SITROM (taux 0) | CD31                  | 7 ans            | 2023        | 7 500.00 €                     |
| Crèche Saint Loup Cammas (taux 0)     | CAF                   | 15 ans           | 2022        | 4 050.00 €                     |
| <b>TOTAL ANNUITES D'EMPRUNT 2021</b>  |                       |                  |             | <b>804 383.98 €</b>            |

Ainsi, le capital restant dû au 31 décembre 2021 s'élève à 5 126 368.27 €.

Pour 2021, le taux d'endettement de la CCCB (*dette / dépenses réelles de fonctionnement*) s'élève à 46.44 %.



En 2021, il a été contracté trois emprunts :

- un de 1 500 000 € sur 25 ans pour les travaux des courts de tennis couverts (phase 1), au taux de 0.91 %,
- un de 1 500 000 € sur 25 ans pour les travaux des courts de tennis couverts (phase 2), au taux de 1.15 %,
- un de 1 132 200 € sur 15 ans pour les travaux de voirie et trottoirs au taux de 0.91%.

Le remboursement de ces trois emprunts débutera en 2022.

## **ORIENTATIONS 2022**

### **I) FONCTIONNEMENT - 2022**

#### **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement resteront, dans l'ensemble, stables.

#### **011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL**

Les dépenses à caractère général se maintiendront et seront calculées au plus juste.

#### **012 - CHARGES DE PERSONNEL**

La masse salariale de la CCCB devrait dans l'ensemble rester stable. Cependant, des recrutements décidés en 2021 viendront étoffer les effectifs : un agent en charge du développement durable et une coordinatrice petite enfance, ainsi que la conseillère numérique. Il faudra également prévoir le recrutement de la directrice de la future crèche de Rouffiac au cours de l'année 2022.

Avec l'instauration du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le régime indemnitaire des agents a augmenté d'environ 2% en 2021 et restera stable en 2022.

Une augmentation découlera également des remplacements de personnels absents, ainsi que des avancements de grade et d'échelon.

Se rajoutent également les remplaçants qui sont recrutés en cours d'année au sein du service déchets et des crèches.

Toutes les charges liées au personnel ont atteint 3 602 035.85 € en 2021.

L'effectif du personnel s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à **90 agents** au total : 75 agents titulaires ou stagiaires, et 15 non titulaires. Sur ces 90 agents, 88 travaillent à temps complet, dont 1 temps partiel de droit, et 1 agent travaille à temps non complet (25 heures) :

| <b>Répartition des agents de la CCCB par service</b> |   |
|--|---|
| <b>Service</b>                                       | <b>Nombre d'agents</b>  |
| Police   | 10  |
| Petite enfance : crèches + RPE                       | 48  |
| Environnement  | 19  |
| Administratif  | 9<br>+ 1 conseillère numérique<br>(+ 1 absence pour longue maladie) |
| Gymnases   | 1<br>(+ 1 absence pour longue maladie)                              |

#### **65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

Sont prévues les participations aux syndicats suivants :

- SMEAT,
- Haute-Garonne Numérique,
- CBE du NET,
- Manéo,
- PETR Pays Tolosan,
- Décoset,
- l'ICPE de Villeneuve Lès Bouloc,
- Syndicat Bassin Hers Girou.

Le montant des subventions aux associations sera maintenu au niveau de ce qui a été voté en 2021, même si, en raison de la situation sanitaire, certaines manifestations n'ont pas eu lieu et donc certaines subventions n'ont pas été versées.

Le montant de la subvention à l'association L'Envol pour la gestion de la crèche de Castelmaurou augmentera pour tenir compte de la mise à disposition d'une place supplémentaire au profit de la CCCB à compter de la rentrée de septembre 2022 : sur 30 places, la CCCB financera, à cette date, 27 places.

#### *66 - CHARGES FINANCIERES*

Il s'agit des intérêts des emprunts en cours pour les gymnases de Pechbonnieu et Saint Geniès, pour les courts de tennis couverts, ainsi que tous ceux relatifs à la voirie, pour un montant total de 192 711.11 €.

#### Annuités d'emprunt 2022 :

| Projet financé                        | Etablissement prêteur | Durée            | Date de fin | Montant de l'échéance annuelle |
|---------------------------------------|-----------------------|------------------|-------------|--------------------------------|
| Gymnase de Pechbonnieu                | Crédit Agricole       | 25 ans           | 2029        | 99 811.34 €                    |
| Gymnase de Saint Geniès               | Crédit Agricole       | 20 ans           | 2030        | 63 692.33 €                    |
| Courts de tennis couverts             | Caisse d'épargne      | 25 ans           | 2046        | 138 148.02 €                   |
| Voirie                                | Divers prêteurs       | Entre 5 & 15 ans | 2022 à 2036 | 684 978.10 €                   |
| Bennes à ordures – ex-SITROM (taux 0) | CD31                  | 7 ans            | 2023        | 7 500.00 €                     |
| Crèche Saint Loup Cammas (taux 0)     | CAF                   | 15 ans           | 2022        | 4 055.00 €                     |
| <b>TOTAL ANNUITES D'EMPRUNT 2022</b>  |                       |                  |             | <b>998 184.79 €</b>            |

#### *042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS*

La dotation aux amortissements augmentera afin de prendre en compte les investissements réalisés en cours d'année 2021 par la CCCB.

#### *014 - REVERSEMENT DE LA FISCALITE PROFESSIONNELLE AUX COMMUNES ET DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE*

Le reversement de fiscalité professionnelle tiendra compte du remboursement d'emprunt contracté pour chaque commune en 2021.

La CCCB reversera 1 813 878.70 € aux communes bénéficiaires. Seule la commune de Saint Geniès Bellevue sera contributrice pour la somme de 11 373.16 €.

#### **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les dotations de l'Etat devraient se maintenir au niveau de 2021 et ne pas connaître de nouvelle baisse (360 761 € en 2021).

En ce qui concerne les contributions directes, les prévisions définitives ne seront connues que dans quelques semaines.

Les participations familiales aux crèches devraient se maintenir au niveau de 2019. En effet, en 2020 et 2021, en raison de la crise sanitaire, les crèches ont été fermées plusieurs semaines et ont connu une baisse de fréquentation, ce qui a entraîné une baisse des encaissements des participations familiales. Cependant, comme en 2020, cette baisse devrait être compensée par la CAF pour 2021.

Les communes participeront également au financement du service instructeur des autorisations d'urbanisme et à la mise à disposition du personnel CCCB (police...) pour environ 100 000 €.



## **II) INVESTISSEMENT - 2022**

### **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

#### ***- REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS***

Le remboursement du capital des emprunts augmentera légèrement car le remboursement des emprunts contractés en 2021 débute cette année : 805 473.68 € (638 098.62 € en 2021).

#### ***- OPERATION NON AFFECTEE***

De nouveaux défibrillateurs seront achetés pour équiper les courts de tennis couverts de certaines communes.

Concernant les panneaux lumineux d'information installés par la CCCB, sera provisionné l'achat de 2 nouveaux panneaux au cas où certains tombent en panne cette année (50 000 €).

#### ***11 - OPERATION GYMNASES***

Des petits équipements pour les gymnases de Pechbonnieu et St-Geniès seront peut-être nécessaires, ainsi que des travaux d'étanchéité sur le toit du gymnase de Pechbonnieu, et l'étude sur l'éventuelle installation de panneaux photovoltaïques.

#### ***12 - OPERATION ENVIRONNEMENT***

Comme tous les ans, est planifié l'achat de bacs roulants et de colonnes à verre enterrées.

De plus, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) débutera pour le projet du futur bâtiment du service Environnement.

#### ***13 - OPERATION CRECHES***

Petits équipements et travaux pour les crèches intercommunales : travaux de ventilation et d'assèchement des murs, et aménagement d'un atelier de peinture à la crèche de Pechbonnieu ; renouvellement d'électroménager et remplacement de vitres sur la verrière du puits de lumière à la crèche de Montberon ; divers mobiliers et équipements dans les crèches de Saint Geniès Bellevue et Saint Loup Cammas.

Les travaux de construction de la crèche à Rouffiac débuteront également dans l'année. La dernière estimation du maître d'œuvre évalue les travaux à environ 1 675 000 € H.T.

Il faudra aussi prévoir le budget mobilier et équipements divers nécessaire à l'ouverture de la structure.

#### ***15 - OPERATION POLICE***

Eventuels petits équipements divers pour le service de police.

#### ***18 - OPERATION EQUIPEMENT SPORTIF***

Le solde du paiement des 4 courts de tennis couverts réalisés sur les communes de Castelmaurou, Labastide Saint Sernin, Pechbonnieu et Saint Loup Cammas sera réalisé en début d'exercice comptable (restes à réaliser 2021).

Les travaux des courts de Montberon et Saint Geniès Bellevue démarreront et seront payés en totalité sur l'exercice budgétaire 2022.

#### ***19 - OPERATION VOIRIE***

Les travaux de voirie à effectuer sur les communes seront budgétisés, en fonction des projets de chacune.

Les travaux d'aménagement de la voie douce sur Saint Loup Cammas, démarrés fin 2021, se termineront courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

La commission Environnement et Développement durable doit faire des propositions au conseil communautaire pour planifier d'autres tronçons à réaliser sur le mandat 2020-2026.

#### *040 - AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS*

Il s'agit des amortissements des subventions obtenues pour financer les investissements des années passées et de 2021.

#### **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les subventions correspondant aux investissements prévus en dépenses seront budgétisées. Certaines font l'objet de restes à réaliser.

Le versement du FCTVA sera également fonction des dépenses réalisées.

Des emprunts seront nécessaires cette année pour couvrir les dépenses liées à la voirie.

Le Conseil communautaire est invité à délibérer pour prendre acte :

- de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2022,
- de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2021 organisé en son sein.

Fait et clos à Pechbonnieu, le 22/02/2022.